

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce
Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9
514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur

www.fasken.com



Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 24 mai 2011
No de dossier : 10887/118243.5

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité et l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide de sanctions R-3699-2009 (Phase 2)

Chère consœur,

La présente vise à informer la Régie de l'énergie que notre cliente Newfoundland & Labrador Hydro (NLH) n'entend pas déposer de preuve dans le cadre de la Phase 2 du dossier R-3699-2009.

NLH se réserve toutefois le droit de déposer une argumentation, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.

(s) André Turmel

André Turmel

AT/nb

c.c : Mes Carolina Rinfret et à tous les intervenants

DM_MTL/118243-00005/2393316.1